Comité de pilotage du site FR8201741

« Forêts de ravins, landes et habitats rocheux des ubacs du Charmant Som et des gorges du Guiers Mort »

Réunion du 12 avril 2011 – Compte-rendu

La réunion se déroule en présence de (cf. liste des participants ci-jointe).

Absents excusés : Monsieur Gérard REVELLIN, Président du Comité Isère de la Fédération Française de Randonnée, Monsieur Bruno Caraguel de la Fédération des Alpages de l'Isère, Monsieur André VALLINI, Président du Conseil Général.

Mme BOULARAND ouvre la séance en expliquant que la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 du Charmant Som jusqu'alors assurée par le Préfet va être transmise aux collectivités, comme le permet la loi relative au développement des territoires ruraux (loi n°2005-157 du 23 février 2005). Le Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC), en la personne de Michel Jaquinod vice président du parc, se porte candidat. Le transfert de présidence du préfet au PNRC est validé à l'unanimité par les membres du comité de pilotage présents.

L'ordre du jour de la réunion est décliné :

1. Bilan préliminaire d'action et d'activités du premier Document d'Objectifs et programme 2011
2. Révision du Document d'objectifs (DOCOB)
   - Méthodologie de révision du Document d'Objectifs
   - Calendrier
   - Périmètre
3. Evaluation des incidences

1. Bilan préliminaire d'action et d'activités du premier Document d'Objectifs

Inventaires naturalistes

Mme MEMBREY présente les inventaires naturalistes réalisés sur le site. L'inventaire de la Buxbaumie, réalisé par l'ONF, montre que cette espèce présente un bon état de conservation. Ceci s'explique en particulier par la présence de bois mort en quantité satisfaisante dans le site, le bois mort servant de support à cette mousse. Les principales menaces susceptibles de peser dans le futur sur cette espèce sont le développement du bois énergie et de l'exploitation des arbres par câbles qui peuvent faire disparaître à terme la ressource en bois mort.

L'inventaire réalisé sur le Sabot de Venus par l'ONF montre que le site Natura 2000 du Charmant Som est très peu propice à cette orchidée. La seule station connue jusqu'en 1999, à la Porte de l'Enclos, n'a pas été retrouvée en 2010. Les principales causes de sa disparition pourraient être la fermeture du

milieu et la cueillette en raison de la grande proximité d'une route. Les stations de Sabot de Venus sont plus répandues dans d'autres secteurs du massif de la Chartreuse. La station la plus remarquable se situe au niveau du col du Granier. Ceci pose la question de la pertinence d'intervenir à la Porte de l'Enclos pour tenter de rendre le milieu plus propice au Sabot, sachant que l'espèce a de très faible chance de réapparaitre et que la configuration du site ne permettra pas son extension.

M. JAQUINOD s'interroge sur les travaux à mettre en œuvre pour tenter de faire réapparaître l'espèce à la Porte de l'Enclos et sur les modalités d'un éventuel suivi de la station. **Mme MEMBREY** précise qu'il s'agirait de réaliser des éclaircies. Elle ajoute que le Sabot de Vénus est une plante à la dynamique complexe et méconnue. **Mme MOREL** ajoute que le Sabot de Vénus est une plante très exigeante vis-à-vis des conditions situationnelles.

Mme BOULARAND rappelle que les études naturalistes menées s'inscrivent dans le cadre de la révision du document d'objectifs du site dont la révision est en cours depuis 2010. Elles ont pour but de réactualiser les connaissances concernant les espèces et les habitats naturels du site et d'orienter la rédaction du DOCOB sur les actions à mener. L'étude de la Buxbaumie a ainsi permis une meilleure connaissance de la répartition de cette espèce sur le site. L'étude du Sabot de Venus dresse une synthèse de la situation de cette orchidée dans la zone Natura 2000.

Mme MEMBREY poursuit la présentation par l'inventaire de la Potentille du Dauphiné, réalisée par Gentiana en 2010. **Mme BOULARAND** insiste sur l'importance de conserver cette station. En effet, il s'agit d'une espèce endémique des Alpes occidentales franco-italiennes. La station du site du Charmant Som est la seule station connue en Chartreuse et la station la plus nordique recensée en Isère.

Mme MEMBREY présente l'étude de la Rosalie des Alpes réalisée en 2009 par l'ONF. La Rosalie des Alpes vit sur les hêtres blessés ou morts, en station ensoleillée. La population est dans un bon état de conservation. Les stations les plus propices sont cependant situées en dehors du site Natura 2000, en rive droite du Guiers Mort. Afin de préserver l'espèce, il est recommandé de stocker les grumes dans des zones ombragées (en zone ensoleillée, la Rosalie est susceptible de coloniser les grumes, qui deviennent des pièges lorsque ces dernières sont exportées). L'annelage et l'écorçage de hêtres en situation ensoleillée sont des mesures favorables à cet insecte. Ces interventions blessent les arbres les rendant propices à la Rosalie. Notons que l'écorçage est une méthode efficace qui permet aux arbres de mourir moins vite que lorsqu'ils sont annelés.

Mme MEMBREY indique qu'un inventaire des papillons a été réalisé sur le territoire du PNRC, par Flavia, entre 2006 et 2008. Les papillons sont de bons indicateurs de la qualité et la diversité des milieux. Ils sont sensibles aux évolutions climatiques. L'inventaire a montré la présence d'une espèce remarquable, la Plusie des Liondents, dans deux secteurs du site Natura 2000 (Chalets du Charmant Som et Le Fournel).

Mme MEMBREY ajoute qu'en 2010, une étude des gîtes et des habitats de chasse de la Barbastelle et du Murin de Bechstein a été menée sur le territoire du parc par le CORA Faune sauvage. Une barbastelle a pu être équipée pour être suivi par radiopistage. Cette étude soulève l'intérêt d'une meilleure connaissance des lieux de stationnement et de chasse des chauves-souris forestières et cavernicoles dans le site Natura 2000, pour leur meilleur prise en compte dans la gestion des milieux.

Mme MEMBREY présente la zone humide de la Tourbière de la Manissole, classée espace naturel sensible local. Elle indique la présence d'une zone de boisement d'épicéas à sphaignes, milieu rare dans le massif de Chartreuse en particulier à l'étage montagnard. Le projet en 2010 est de définir en collaboration avec la mairie, les partenaires locaux, le Conseil général de l'Isère, Avenir et le PNRC quelles actions de gestion sont à mettre en œuvre.

Mme MEMBREY indique que, pour compléter les connaissances des habitats naturels, une cartographie des milieux ouverts a été réalisée par le Conservatoire Botanique National Alpin sur le site Natura 2000, en 2009.

Une étude de traçage hydrologique est également lancée en 2011. Le principe est d'appréhender la circulation de l'eau dans les karsts à l'aide d'un liquide coloré. L'objectif est de connaître la vulnérabilité des systèmes karstiques aux infiltrations depuis l'alpage du Haber. **Mme BOULARAND** ajoute que cette étude apportera des éléments de connaissance pour la gestion de l'assainissement, notamment pour l'auberge et la fromagerie.

Activité sylvicole et pastoralisme

Mme MEMBREY présente les contrats Natura 2000 signés depuis la création du site. Dans les milieux forestiers, des îlots de vieillissement ont été mis en place dans les érablaies et les pessières sur lapiaz. Des annelages d'arbres ont également été réalisés en faveur de la Rosalie. D'autres actions ont également été menées : fiche action « contrat Natura 2000 » dans la charte forestière du territoire chartreuse, actions dans les formations sylvicoles, et prise en compte de Natura 2000 dans les aménagements forestier, ainsi lors de la création de la route forestière des Marcellières, l'alimentation en eau de la tourbière de la Manissole a été prévue. Dans le cadre de la révision du document d'objectifs du site, une évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers selon la méthode Carnino est réalisée, en 2011, par l'ONF.

Mme MEMBREY fait le point sur la mesure agro-environnementale territorialisée (MAEt) souscrite sur le site en 2008 pour 5 ans. Il s'agit de la mesure « mise en place d'un plan de gestion pastoral ». Celle-ci prévoit les modalités de conduite du troupeau et s'inscrit dans le prolongement d'un Contrat territorial d'Exploitation achevé en 2007. Cette MAEt porte une attention particulière aux zones présentant une sensibilité vis-à-vis du Tétras-Lyre.

M. SILLANS indique que Natura 2000 représente peu de contraintes pour les alpagistes, l'intérêt des éleveurs étant de « bien » faire pâturer les animaux, en répartissant de manière adaptée le chargement. A la mise en place de la MAEt, le nombre d'animaux à faire pâturer prévu par l'éleveur était différent de celui préconisé par la MAEt mais cette difficulté a été surmontée. La zone de défens existe depuis près de 50 ans et est favorable à la présence du Tétras-lyre.

M. SILLANS indique que le groupement pastoral a été contrôlé par deux fois sur ses pratiques, au niveau national et européen et que les contrôles se sont bien passés. Il exprime cependant son mécontentement sur les importants retards de paiement des MAEt qui entrainent de gros problèmes de trésorerie pour les exploitants. **Mme MEMBREY** indique que les derniers dossiers devraient mis en paiement très prochainement et que le PNRC restera vigilant sur cette question pour faire remonter aux services de l'Etat les problèmes engendrés par ces retards.

M. SILLANS ajoute que les éleveurs doivent faire face aux dégâts causés par les sangliers. **M.DUFRESNE** précise qu'il s'agit de six sangliers qui ne sont pas dérangés et qui, par conséquent, stationnent sur le même secteur, occasionnant de nombreux dégâts (retournement de secteurs d'alpages).

M. SILLANS rappelle qu'une action de fauche annuelle du vératre, plante toxique pour les troupeaux, est réalisée par le PNRC depuis 2008 dans la prairie du Col de porte. Il conclue en disant que les « anciens » sont globalement contents de voir le Charmant Som tel qu'il est actuellement.

Gestion de la fréquentation touristique

M. SILLANS note que la fréquentation touristique importante entraîne des problèmes de cohabitation entre promeneurs/randonneurs et chiens qui défendent les troupeaux (Patou).

M. SILLANS indique qu'il est obligé de gérer les détritus laissés par certains promeneurs au niveau de la fromagerie. Il s'oppose à l'installation de poubelles au Charmant Som qui, étant donné l'importante fréquentation touristique, entrainerait des frais supplémentaires. Mais il considère que la cohabitation avec les touristes se passent globalement bien, en dehors des points évoqués. **M. JAQUINOD** demande comment sont évacués les déchets générés au niveau des chalets et de la laiterie. **M. SILLANS** répond qu'ils sont redescendus par leurs soins.

Mme BOULARAND demande où en est le projet d'extension du chalet. **M. SILLANS** répond que ce projet a 25 ans mais que le permis de construire n'a pas été signé. Le site réunit différent protagonistes : l'Etat (propriétaire), l'ONF (gestionnaire) et le groupement pastoral (concessionnaire). Le compromis trouvé entre les différents intervenants a donc été l'aménagement du chalet existant pour le berger. **Mme BOULARAND** rappelle que les travaux d'extension ne sont pas finançables par le FEADER puisque l'Etat en est le propriétaire. Pour être éligible il faudrait qu'un privé ou une collectivité soit propriétaire ; un échange entre la commune et l'alpage avait été envisagé mais sans suite à ce jour.

Mme D'HERBOMEZ-PROVOST demande s'il existe une augmentation de la fréquentation touristique sur le site. **M. SILLANS** répond qu'il s'exerce une autorégulation de la fréquentation. Le nombre de visiteurs tend à se stabiliser au niveau des chalets et des départs de randonnée. Si les visiteurs sont trop nombreux, les derniers arrivés vont ailleurs : le parking limite l'affluence par sa taille. **Mme D'HERBOMEZ-PROVOST** demande où en est le projet de mobilité douce. **M. JAQUINOD** répond qu'une étude commandée par le PNRC est en cours mais qu'elle n'est pas encore achevée. Il ajoute que des exemples montrent, comme dans le Queyras, que ce type de transport marche très bien. **M. MONIN** précise que si la nécessité de transport doux était avérée sur le site du Charmant Som, le financement serait à la charge de la commune. **M. SILLANS** rappelle que les locataires des chalets du Charmants Som n'ont pas apprécié la façon dont l'étude s'est déroulée sur le terrain (manque de concertation entre les personnes réalisant l'étude de fréquentation et les occupants des lieux (Auberge, Eleveur). Il ajoute qu'une erreur serait de créer un nouveau parking en raison de l'autorégulation de la fréquentation. **Mme D'HERBOMEZ-PROVOST** demande qu'une information sur les suites de l'étude sur la mobilité douce soit faite au prochain comité de pilotage. Le PNRC prend acte de cette demande.

2. Révision du Document d'objectifs (DOCOB)

Méthodologie

Mme MEMBREY rappelle que le premier DOCOB a été élaboré par l'ONF et validé en Comité de Pilotage en 2005. La révision de ce document consiste à évaluer la portée des actions menées pour atteindre les objectifs de conservation fixés dans le cadre du premier DOCOB. La seconde étape de la révision est la rédaction du nouveau DOCOB. Dans ce contexte, des groupes de travail thématiques comprenant des représentants du comité de pilotage et des acteurs locaux vont être organisés. Ils ont pour but de fixer des objectifs communs en matière de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, ainsi que les futures mesures à contractualiser pour les mettre en œuvre (MAEt, charte et contrats Natura 2000). **Mme BOULARAND** précise que les groupes de travail permettront de définir des actions de gestion sur les habitats naturels.

Différents thèmes sont proposés aux membres du COPIL (gestion des espèces et des habitats naturels, forêt et sylviculture, pastoralisme, tourisme). Les membres du COPIL présents sont invités à s'inscrire dans les différents groupes et à proposer l'inscription d'autres acteurs. **Mme D'HERBOMEZ-PROVOST** demande à ce que la LPO soit représentée. **Mme RAFFIN** et **M. DUFRESNE** propose la participation des ACCA, notamment celle de Proveysieux.

Calendrier prévisionnel

Mme MEMBREY présente le calendrier prévisionnel. Les premières réunions des groupes de travail seront organisées au cours de l'été 2011 et auront pour objet la présentation du projet sommaire du nouveau DOCOB. A la fin de l'été, le projet détaillé (reposant sur le travail des différents groupes) sera présenté pour avis et validation aux groupes thématiques. Des groupes de travail complémentaires pourront être proposés, si nécessaire, pour intégrer les résultats des études naturalistes en cours, dont les résultats sont attendus à l'automne 2011 (évaluation de l'Etat de conservation des habitats forestiers, suivi hydrologique par traçage). L'objectif est de faire valider le nouveau DOCOB par le COPIL du site durant l'hiver 2011-2012. La rédaction du nouveau DOCOB est réalisée par le PNRC, animateur Natura 2000 du site.

M. MONIN demande quels nouveaux types d'actions pourraient être menés. **Mme MEMBREY** répond qu'il s'agit d'élaborer de nouveaux contrats à proposer aux acteurs du site concernant par exemple la gestion des milieux et de la fréquentation touristique dans le secteur où la Potentille du Dauphiné est présente. Mme Boularand rappelle qu'une animation est déjà intégrée dans la gestion courante. A cette gestion, s'ajoutent des actions spécifiques comme l'annélation des arbres et ainsi que les MAEt. Dans le cadre de Natura 2000, la priorité des actions est la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Périmètre

Mme MEMBREY explique qu'une révision du périmètre du site Natura 2000 est nécessaire. En effet, une MAEt est actuellement contractualisée en dehors du périmètre, ce qui est interdit. De plus, la station de Potentille du Dauphiné est très proche des limites du site, mais à l'extérieur de celles-ci. Par conséquent, il convient d'intégrer ce secteur sud-est du massif du Charmant Som au site Natura 2000. La révision du périmètre va être proposée en ce sens. Ensuite, les réflexions et les études menées dans le cadre de la révision du DOCOB pourront éventuellement donner lieu à la révision du périmètre dans d'autres secteurs.

M. ROUSSET demande s'il est envisageable de regrouper les instances de révision du périmètre du site Natura 2000 du Charmant Som avec celle de révision du périmètre de l'Espace Naturel Sensible du Col du Coq également engagé dans cette procédure. **Mme FORAY** lui indique que cela n'est pas possible car les sites sont de nature administrative différente. Ils n'impliquent donc pas les mêmes acteurs et nécessitent des procédures distinctes.

3. Evaluation des Incidences Natura 2000

Mme BOULARAND présente le nouveau régime d'évaluation des incidences Natura 2000. Elle indique que les textes législatifs fixant la liste nationale et la liste locale des projets soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 sont disponibles sur le site de la DDT.

(http://ddaf38.agriculture.gouv.fr/article.php3?id_article=621)

Mme D'HERBOMEZ-PROVOST demande qu'une réunion du COPIL soit organisée au moins une fois par an, ce à quoi le PNRC s'engage.

M. JAQUINOD clôt la séance en indiquant qu'une réunion de travail avec les alpagistes du Charmant Som et des Hauts de Chartreuse, en collaboration avec la Réserve naturelle et la FAI, est prévue le 31 mai 2011.